



Communiqué de presse

Projet de complexe hôtelier d'Aminona

La commune de Mollens maintient la pression et y croît toujours

Mollens. Le 21 avril 2010. La construction du projet de complexe hôtelier d'Aminona est à l'arrêt depuis le recours des écologistes contre l'autorisation de construire accordée en automne 2009 pour la première partie du projet. Après avoir rejeté l'opposition de trois organisations de protection de la nature, le Conseil communal avait autorisé le 3 novembre 2009 (Décision du CC du 24 août et du 12 octobre 2009) la société Aminona Luxury Resort and Village (ALRV) SA à bâtir 15 immeubles, diverses routes de desserte et un escalier roulant, dans le périmètre du plan de quartier «Aminona-Est».

La balle est dans le camp du gouvernement valaisan qui doit rendre son verdict en principe avant juin 2010. C'est peu de dire que la commune de Mollens attend la décision du Conseil d'Etat valaisan. «Nous attendons avec impatience cette décision qui est vitale pour le développement économique et touristique de notre commune et en particulier pour l'avenir de la télécabine d'Aminona qui risque de ne pas survivre sans le projet de complexe hôtelier. Pour Mollens, pour Aminona et donc pour Crans-Montana, ce serait vraiment une catastrophe», insiste Stéphane Pont, président de Mollens.

Sans présager de la décision du Conseil d'Etat valaisan, le président de Mollens rappelle quand même quelques faits indiscutables «La zone concernée bénéficie d'un plan de zone avec plan de quartier obligatoire homologué en 2000 déjà par le Conseil d'Etat et accepté sans opposition ni recours par les milieux écologistes. Quant au plan de quartier celui-ci est en force depuis 2006 également sans oppositions. J'aurai donc de la peine à comprendre que l'Etat qui nous a validé le plan de zone, revienne en arrière aujourd'hui ceci d'autant plus que malgré ces obstacles l'investisseur est toujours présent et souhaite mené au succès ce projet», estime Stéphane Pont.

L'autre argument qui plaide en faveur du projet tient à sa solidité financière. ALRV a déjà investi 20 millions de francs suisses «sans planter un clou». De plus, grâce à une convention financière signée avec la Municipalité de Mollens, l'investisseur s'est engagé à fournir à la commune, au démarrage des travaux, une garantie bancaire de 5% du montant global de la première partie du projet, soit, tout de même 20 à 25 millions de francs suisses ! Et ce n'est pas tout. Dès notification de la délivrance de l'autorisation de construire, ALRV s'est engagé à payer les taxes d'autorisations. C'est ainsi un montant d'environ 1 million qui est perçu par la commune pour cette première partie. Puis lors du début des travaux la commune encaissera encore les taxes de raccordement à l'eau potable et aux égouts. Une fois l'ensemble du projet construit ce sont ainsi quelques millions qui entreront dans les caisses

de la commune. Ces montants permettront de rénover le réseau des canalisations d'Aminona qui a plus de 30 ans et financeront également la part communale à la construction du réservoir d'eau potable nécessaire à l'accumulation de l'eau dans ce secteur puisque l'investisseur a d'ores et déjà accepté de financer une bonne part de cet ouvrage. Enfin il faut encore relever qu'un tel projet amènera des recettes fiscales non négligeables de l'ordre de plusieurs millions tant pour la commune que pour le canton du Valais et la Confédération.

Autre point capital, le projet d'Aminona crée des lits chauds et pas des lits froids comme certains opposants l'affirment. En septembre 2009, la Confédération et le canton ont admis que le projet ALRV était de nature établissement stable, en clair un projet qui favorise des lits chauds dont le tourisme de la région a un cruel besoin. Tout le projet est donc hors contingent Lex Koller, puisqu'il n'est pas destiné à de la vente. L'argument des lits froids ne tient donc pas car même en cas de vente le projet serait soumis au nouveau règlement intercommunal de Crans-Montana sur les quotas et le contingentement (RQC) en vigueur depuis 2008 à Mollens. Une double sécurité pour la Municipalité en matière de législation sur les résidences secondaires dans son secteur touristique.

Malgré l'opposition des écologistes qui retardent déjà le projet de plusieurs mois, la commune de Mollens garde bon espoir. «Nous estimons avoir fait correctement notre travail. La population de Mollens se trouve, dans son immense majorité, derrière ce projet qui pourra redonner dynamisme, places de travail et important investissement à une région qui attend ce développement depuis des années. Le projet continue à se développer et nous travaillons en étroite collaboration avec ALRV SA jours après jours en attendant la décision du Conseil d'Etat». D'ailleurs depuis quelques semaines un mouvement citoyen a vu le jour pour défendre ce projet. La municipalité soutient cette démarche. Selon les dernières informations en notre possession le porteur de ce mouvement M. Michel-Alain Knecht domicilié à Mollens prévoit de mettre sur pied une soirée d'information qui devrait se dérouler d'ici à la fin du mois de mai. Il va de soit que l'autorité communale sera présente tout comme l'investisseur du projet pour donner les dernières nouvelles et répondre aux questions de la population locale.

Le projet ALRV S, à Aminona, c'est:

Le projet Aminona Luxury Resort and Village (ALRV) SA, porté par l'investisseur russe Mirax, pèse 650 millions de francs suisses pour environ 2000 lits touristiques supplémentaires (1500 actuellement). Le projet comporte 5 zones. Une zone tour (5 nouveaux bâtiments en plus de 3 existants depuis 1975), une deuxième zone de 15 immeubles de 4-5 étages chacun, une troisième zone avec 42 chalets, une quatrième zone, dite publique, qui englobe la télécabine et dont la concession d'exploitation s'arrête le 31 décembre 2012 et enfin une dernière partie dite zone avancée à la sortie de Mollens englobant un parking souterrain ainsi que le logement du personnel du complexe hôtelier

Plus d'infos sur www.alrv.ch. www.mollens.ch et sur la page Facebook en tapant Aminona.

Personne de contact : M. Stéphane Pont – Président de la municipalité de Mollens sera disponible aujourd'hui de 10 à 12 heures au 027/481 11 21 ou 078 601 61 53.